

# MISSION DE CONSEIL

—  
Mission décidée au titre de l'article L 121-1

Projet de maison du littoral  
sur le site du Mas Vieux des  
Aresquiers à Vic-la-Gardiole

Audrey RICHARD-FERROUDJI

Etude de Contexte et appui méthodologique - 18 novembre 2022



## Table des matières

La mission de conseil et d'appui méthodologique .....	3
Le rôle des garant.e.s dans les missions de conseil L121-1.....	3
Objet de cette note .....	3
Le projet de maison du littoral.....	4
Etat d'avancement.....	4
Gouvernance .....	4
Information sur le projet.....	5
Quel aménagement vis-à-vis des enjeux de préservation et de recomposition spatiale du littoral ? .....	6
Quelle inscription du projet dans le cadre des politiques de préservation et de recomposition spatiale du littoral ? .....	6
Quelle exemplarité pour ce site emblématique ? .....	7
Quelles activités accueillir dans les espaces du mas vieux des Aresquiers ? .....	9
Sensibilisation et activités pédagogiques : sur quels sujets, auprès de quels publics et sous quelles formes ?.....	9
Quelle place pour la valorisation des produits locaux et l'appui à l'économie du littoral ? .....	10
Quelle mise à disposition des spécialistes du littoral : activités scientifiques, expérimentations, bureaux, rencontres, etc. ?.....	10
Comment les « locaux » bénéficieront-ils du site ?.....	10
Quelles autres activités accueillir ? .....	10
Quelle contribution du projet par rapport à la fréquentation du site des Aresquiers ? .....	11
Quelles modalités d'accès à la maison du littoral ? .....	11
Quelles autres modalités de régulation de la fréquentation ? .....	12
Les publics concernés .....	13
Des riverains aux touristes saisonniers.....	13
Le « mille-feuille » des acteurs du littoral : un projet multisectoriel et interterritorial.....	13
Les publics éloignés .....	13
Une dynamique participative sur le territoire : Quelle articulation avec les autres démarches et instances ?.....	15
Récapitulatif des principales préconisations .....	17
Annexe : Liste des entretiens réalisés .....	18

## La mission de conseil et d'appui méthodologique

En réponse à la demande du Département de l'Hérault, la CNDP, lors de sa séance plénière du 27 juillet 2022, a désigné Audrey Richard-Ferroudji garante de cette mission de suivi et de conseil méthodologique.

### Le rôle des garant.e.s dans les missions de conseil L121-1

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement, ou pour accomplir une mission de conseil et appui méthodologique, conformément à l'art. L121-1 du Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque mission de conseil et appui, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. A l'issue de la mission de conseil, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et au demandeur de la mission de conseil.

### Objet de cette note

Pour délivrer le conseil, la première phase de la mission est une étude de contexte. Il s'agit pour les garant.e.s d'analyser en toute indépendance, le contexte local, les questions qui font débat et les positions des différents acteurs. Il s'agit d'aller à la rencontre de tous les acteurs concernés afin d'identifier avec précision ce qui peut faire débat. Seule cette compréhension fine des enjeux permet de fonder les conseils au maître d'ouvrage sur les informations à diffuser, les études à approfondir, les sujets à soumettre au débat, les outils à mettre en place afin de créer les conditions de la confiance autour de la participation aux décisions relatives à ce projet.

En pratique, dans le cadre de la présente mission de conseil des entretiens ont été menés en septembre et octobre 2022 auprès de différents acteurs (cf. liste en Annexe), accompagnés de la prise de connaissance de documents et de ressources (articles de presse, documents d'urbanisme, étude, pages Internet traitant du projet, etc.).

Cette note intermédiaire présente les constats faits lors de l'étude de contexte et les préconisations qui en ressortent. Elle est communiquée par la garante dans sa version finale le 18 novembre 2022 au demandeur de la mission de conseil. Elle est publiée sur le site de la Commission nationale du débat public.

## Le projet de maison du littoral

Le projet de maison départementale du littoral du Conseil départemental de l'Hérault (CD34) se situe sur une partie des 8 hectares du domaine du Mas Vieux au sein du site des Aresquiers à Vic-la-Gardiole, au bord de l'étang de Vic. **L'objectif principal pour le Département de l'Hérault** est de proposer un centre d'interprétation ouvert au public sur les thématiques environnementales, historiques, économiques et sociales du littoral.

### Etat d'avancement

Lors de la saisine de la CNDP, le projet faisait l'objet d'un **programme technique détaillé**, comportant des aménagements des abords, des cheminements intégrant un parcours d'interprétation, un parking paysagé non imperméabilisé d'environ 100 places, une microstation d'épuration intégrée ainsi que le réaménagement du Mas Vieux lui-même, soit 3 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher de bâtiments existants, à démolir ou à réhabiliter. Le bâtiment accueillerait des activités pédagogiques pour le public scolaire notamment, sur les thématiques environnementales, historiques, économiques et sociales du littoral ainsi qu'une valorisation des produits locaux. Le projet prévoyait également un espace dédié aux mobilités douces ainsi que des locaux professionnels (bureaux, stockage, salles de réunion). Le projet est **budgeté** à 17M€TTC pour une enveloppe travaux estimée à un peu plus de 10M€HT.

Sur la base du programme technique détaillé écrit en octobre 2021, une demande d'examen au cas par cas a été déposée à la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), le 03 décembre 2021, afin de déterminer si ce projet était soumis à **évaluation environnementale**. En date du 23/12/2021, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Alimentation et du Logement) Occitanie a répondu suspendre le délai d'instruction de la demande d'examen au motif d'attendre des compléments au dossier et notamment des précisions sur la nature et l'impact du projet. La nécessité d'une évaluation environnementale n'étant pas confirmée la saisine de la CNDP n'a pas pu se faire dans le cadre d'une concertation L121-17. Cependant, le CD34 a décidé de saisir la CNDP dans le cadre d'une **mission de conseil suivant l'article L-121-1**.

Depuis la décision de la CNDP de nommer un garant pour une mission de conseil, le **maître d'œuvre pour la réalisation** de la maison départementale du littoral au lieu-dit Mas Vieux des Aresquiers a été identifié à l'issue d'une procédure de concours menée courant 2022. Il est en cours de notification pour une mission de conception architecturale, paysagère, muséographique et scénographique (tranche ferme) qui pourra ouvrir sur une mission de réalisation (tranche conditionnelle). Une articulation avec la démarche de concertation est prévue avec notamment une prise en compte des enseignements de la concertation en phase « avant-projet sommaire (APS) ». Le début des travaux est envisagé mi 2025.

### Gouvernance

**Le projet concerne plusieurs compétences du Département** (mobilités, économie, environnement et risques, culture, sports et loisirs, ...). Il implique donc plusieurs élus et différents services au sein de la direction de l'aménagement du territoire et de la direction du développement de l'économie territoriale, Insertion, Environnement. Pierre Bouldoire, vice-président du Département portait initialement le projet. Suite à sa démission de l'assemblée mi-septembre, Sylvie Pradelle, Vice-présidente déléguée à l'insertion et à l'économie solidaire est devenue référente sur le projet. Claudine Vassas Mejri, vice-présidente, déléguée aux solidarités territoriales, à la transition numérique et l'innovation suit également le projet dans le cadre de la politique Hérault Littoral. La SPL (Société Publique Locale) Territoire 34 a été mandatée par le CD34 en septembre 2018 pour conduire les études de faisabilité et de programmation préalables à la réalisation du projet de maison départementale du Littoral, puis en avril 2021 pour conduire la réalisation de ce projet.

Un **comité de pilotage** rassemble le président du CD34, son cabinet, 2 élues référentes et les DGA (directeur.rice général.e adjoint) concerné.e.s. Les services concernés du Département se coordonnent plus largement au sein d'un **comité technique**. Le Département a mobilisé des partenaires dans le

cadre d'un part d'un **comité des partenaires**<sup>1</sup> et d'autre part d'un **comité pluridisciplinaire de préfiguration** pour construire les contenus scientifiques et pédagogiques. Trois groupes de travail ont été constitués au sein du comité de préfiguration : muséographie et scénographie, valorisation et pédagogie et économie. Le comité de préfiguration s'est réuni en mars 2022. Une concertation entre les parties prenantes autour du projet a donc déjà été initiée par le Département. Cependant, les parties-prenantes rencontrées avaient des niveaux d'information différents. Le Département a adopté en 2021 la charte de la participation du public. La charte n'est cependant pas accessible sur le site Internet du Département. Enfin, pour mettre en œuvre la concertation sur la maison du littoral, le CD34 a prévu de faire appel à un prestataire externe (AMO (Appui à Maitrise d'Ouvrage) Concertation).

## Information sur le projet

Le Département a communiqué sur ce projet à différentes occasions avec par exemple des annonces au Salon du Littoral en 2021 relayées par la presse. Une page Internet du site du CD34 est dédiée au projet<sup>2</sup>. Les élus porteurs du projet ont communiqué à son propos lors de la campagne des élections départementales en 2021. La communication auprès des parties prenantes s'est faite dans le cadre du comité de pilotage et du comité de préfiguration.

Si la plupart des personnes rencontrées en entretien avaient entendu parler du projet, beaucoup cependant n'étaient pas au fait de son état d'avancement et ont exprimé des **besoins d'information**. Le projet est connu des collectivités, services de l'Etat et de certaines associations. Il est moins connu des habitant.e.s et usager.e.s de cet espace. Certain.e.s rencontré.e.s en avaient entendu parler mais sans connaître les intentions exactes du Département. Le projet est potentiellement connu par les habitant.e.s de Vic-la Gardiole, commune sur laquelle il se situe mais potentiellement peu au-delà. En outre, lors des entretiens, vu l'état d'avancement du projet et les annonces faites **des inquiétudes ont été exprimées sur le fait que les décisions étaient arrêtées** et que la concertation serait inutile.

### Préconisations :

- **Veiller à une information sur le projet et ses caractéristiques**, auprès du grand public qui n'en connaît potentiellement pas l'existence et auprès des parties prenantes qui ont été informées à différentes étapes du projet, donc sur des versions différentes. En particulier, les dernières orientations sur l'hébergement ou le résultat de l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre ne sont pas partagées.
- **Être clair dès le départ sur le cadre de la concertation et le champ de la décision**. Etant donné l'état d'avancement du projet, il s'agit d'être clair sur ce qui a déjà été décidé et sur ce qui est soumis à la concertation. Rendre accessible a charte de la participation du CD34 si elle est mobilisée comme cadre.
- **Faire un retour aux participants à l'issue de la concertation**, sur les enseignements tirés de la concertation, les engagements pris et le cas échéant l'application de ces derniers par les services techniques. Les modalités de concertation les modalités de retour vers les participants de la décision du CD34 peuvent être prévues avec les modalités de concertation (éventuellement incluses dans l'AMO).
- **Impliquer dans la concertation tous les services du département concernés** y compris le service communication qui peut être mobilisé pour appuyer la préparation des supports et leur diffusion
- **Veiller à constituer un copil de la concertation** pour la préparation et la mise en œuvre de la concertation, qui implique les différents élus et services du département concernés), ainsi que Territoire 34. La répartition des tâches entre les agents du CD34, Territoire 34, l'AMO Concertation, l'AMO maîtrise d'œuvre doit être précisée, pour les temps participatifs comme pour la préparation des ressources dont la constitution du dossier de concertation. L'attributaire du marché pour la maîtrise d'œuvre pourrait participer aux temps de concertation pour s'en nourrir.

<sup>1</sup> Département, Région, Conservatoire du Littoral, Préfecture, Dir. Départementale des Territoires et de la Mer, UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), DREAL (Inspection des Sites), Territoire 34, Mairie Vic-la-Gardiole, Mairie Frontignan, Mairie de Mireval, Sète Agglopolé Méditerranée

<sup>2</sup> <https://herault.fr/336-maison-du-littoral.htm>

## Quel aménagement vis-à-vis des enjeux de préservation et de recomposition spatiale du littoral ?

Différents qualificatifs ont été utilisés par les personnes rencontrées à propos du projet (non exhaustif):

- « *Un projet noble* »
- « *Un beau projet... Mais, est-ce que c'est encore d'époque ?* »
- « *Que ce débat nous aide à mettre en lumière le champ des possibles et vivre autrement le littoral.* »
- « *Un symbole d'une solidarité écologique* »
- « *Sur un bâtiment comme ça, j'insiste sur l'exemplarité. Accueil, matériaux, mobilité, accessibilité...* »
- « *On peut espérer qu'elle perdurera pendant des décennies, il faut anticiper !* »

De manière notable **lors des entretiens conduits, personne ne s'est exprimé contre le projet d'une maison du littoral sur ce site**. L'intention d'un lieu dédié au Littoral reçoit un accueil favorable avec la perspective de sensibiliser pour préserver. Cependant, **des craintes ont été exprimées** sur le fait de créer une telle structure sur un vaste ensemble protégé. Des **questions ont été soulevées et des orientations privilégiées** vis-à-vis de sa définition finale mais aussi de sa place vis-à-vis des enjeux plus large de gestion du Littoral.

### Quelle inscription du projet dans le cadre des politiques de préservation et de recomposition spatiale du littoral ?

Le Département a acheté le site fin 2019 dans la perspective de faire une maison du littoral, présentée comme une « **action phare** » de la **politique Hérault Littoral**. Cette politique s'inscrit dans une logique de préservation et de valorisation des 90km de la façade maritime héraultaise. Sur cette façade, le site des Aresquiers est considéré comme emblématique du fait de la forte pression anthropique et de l'érosion forte du trait de côte. D'autres actions sont incluses dans la stratégie Hérault Littoral. Le Département porte également un Observatoire Climatologie, Eau, Environnement et Littoral, (ODCEEL), système de collecte, de sauvegarde, d'organisation, d'échange et de valorisation des données sur l'eau et l'environnement. La préservation du littoral est par ailleurs traduite dans d'autres politiques du Département par exemple à travers le SDENS (schémas départemental des espaces naturels sensibles) et le STDR (Schémas du tourisme Durable et responsable).

**Le projet se situe dans une zone sensible, qui bénéficie de mesures de protection environnementale** : loi littoral, site Natural 2000 « Etangs palavasiens » (animé par le Syndicat Mixtes des Etangs Littoraux), site classé pour ses paysages, site Ramsar. Le projet se situe dans le périmètre d'intervention terrestre du Conservatoire du Littoral. Plusieurs terrains autour sont la propriété du Conservatoire du Littoral, avec des plans de gestion en place sur le site du bois des Aresquiers (Cogéré par Sète Agglopolé Méditerranée et l'ONF), et le site naturel de l'étang de Vic (Cogéré par le Conservatoire d'Espace Naturels Languedoc-Roussillon, Montpellier Méditerranée Métropole, et Sète Agglopolé Méditerranée). Ainsi, de nombreux maîtres d'ouvrages interviennent sur la préservation du littoral. Cette **multiplicité et les rôles et responsabilités de chacun est difficilement lisible du grand public**.

En outre, les politiques publiques et la réglementation sur le littoral évoluent. **La recomposition spatiale des territoires littoraux est un enjeu politique majeur aujourd'hui**. La loi climat est résilience a amené dans ce domaine de nouveaux outils et perspectives. A l'échelle régionale, dans le cadre du PL21 (Plan Littoral 21) porté par l'Etat et la Région, une démarche de concertation est en cours entre les acteurs du littoral avec la perspective d'un plan régional. Dans ce cadre, le projet est à l'interface de deux unités sédimentaires où se développent des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte et de recomposition spatiale : celle du Golfe d'Aigues Morte et celle de Thau. Des réflexions sur la recomposition spatiale ont été conduites sur le territoire de Sète Agglopolé Méditerranée et plus particulièrement sur le lido de Frontignan, dans le cadre de la session Atelier des territoires<sup>3</sup> « amplifier la transition écologique avec les territoires » porté par la DGALN, la DREAL

<sup>3</sup> <https://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/>



Occitanie et la DDTM de l'Hérault<sup>4</sup>. Un partage de ces réflexions sur les scénarios auprès d'un plus large public était prévu mais n'a pas été mis en œuvre dans le cadre de l'Atelier des territoires.

Ainsi, **le projet s'inscrit dans des réflexions plus large pour réduire la vulnérabilité des territoires littoraux en renforçant leur résilience écologique, économique et sociale** et dans une logique d'aménagement qui dépasse la relocalisation de certains enjeux par une approche intégrée et adaptative. Plusieurs personnes interrogées ont inscrit le projet dans ce contexte plus large : « *La discussion sur le repli stratégique est à verser au débat !* » ; « *Il faut penser ce projet en fonction du futur* » ; « *Il y a les notions de transitoire et réversibilité. Il ne faut pas construire là comme si on construisait pour toujours* » « *La question de la solidarité littoral/retro littoral doit être soulevée* ». Lors des entretiens, le constat d'un recul du trait de côte a été énoncé : « *L'érosion est importante. Avant, quand on disait ça va disparaître on nous prenait pour des fous mais plus maintenant.* » ; « *Dans 50 ans, la mer aura avancé et des gens vont être déplacés.* » « *Le danger existe tout le monde est d'accord pour le dire. On partira le jour où l'eau montera.* ». S'il existe des études et une communication dans l'espace public sur le sujet<sup>5</sup>, elles ne s'accompagnent quasiment **pas de débats dans l'espace public sur les mesures d'adaptation au recul du trait de côte**. Lors des entretiens d'étude du contexte le fait de mettre en discussion le projet dans le contexte plus large de l'aménagement, de la fréquentation du Littoral et l'adaptation a été jugé pertinent tout en soulignant le défi d'un tel objectif.

### Quelle exemplarité pour ce site emblématique ?

Le site du mas vieux des Aresquiers nous a été présenté lors des entretiens comme un site remarquable voire emblématique à différents points de vue : du point de vue de sa géographie et du milieu naturel, mais aussi du point de vue de son histoire et de sa contribution à celle des Aresquiers. De **multiples enjeux ont été soulevés en termes de contribution du projet à la politique de préservation et d'aménagement du Littoral**.

Un premier enjeu identifié est celui de la **protection du milieu fragile dans lequel il s'inscrit**. Des études sur les enjeux écologiques du site sont en cours (étude 4 saisons). Un paradoxe a été exprimé dans les entretiens dans le fait que le projet vise à contribuer à la préservation du littoral tout en accroissant potentiellement la fréquentation du site et donc l'impact sur les milieux naturels. Plusieurs personnes rencontrées ont exprimé une ambivalence et insisté sur les précautions nécessaires dans sa mise en œuvre.

Dans le même temps, plusieurs personnes ont souligné l'enjeu de **partager ce site remarquable** : « *au bout du monde* », « *entouré de l'étang du Vic et du bois des Aresquiers* ».

Un enjeu d'**intégration paysagère** a été mis en avant par des personnes rencontrées en insistant sur la vision du territoire portée mais aussi sur l'adaptation au changement climatique. Des demandes d'information sur le projet du maître d'œuvre retenu ont été exprimées.

Par ailleurs, les dimensions **historiques et patrimoniales** sont mises en avant. Ce site a une longue histoire, dont des traces résident dans les bâtiments actuels. C'était un lieu important d'activité sur la commune de Vic. Une personne nous l'a présenté comme un lieu précurseur en matière de viticulture. Un enjeu est de donner une place à l'expression de ces **attachements au lieu** « *On adore ce lieu.* » « *Ce que les gens ne veulent pas c'est de dénaturer ce site* ». Une personne invite à préserver « *les valeurs de la ruralité* ». Précédemment, d'autres projets avaient porté sur ce site, dont celui en 2017-2018 d'une relocalisation des bâtiments d'une colonie de vacances de l'association Amitiés Cévenole pour poursuivre son activité suite à la fermeture de ses locaux qui étaient sur la plage des Aresquiers. Plusieurs personnes interrogées ont exprimées un soutien et des attentes vis-à-vis de cet destination envisagée pour le site. Le projet est questionné du point de vue de l'identité des Aresquiers, présentée comme une plage mythique, préservée et associée à des idées libertaires.

<sup>4</sup> DGALN = Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, DREAL = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, DDTM = Dir. Départementale des Territoires et de la Mer.

<sup>5</sup> Par exemple, l'étude du conservatoire du Littoral et de l'EID de 2019, Approche paysagère et prospective du lido des Aresquiers à différentes échelles temporelles (2050 et 2150), présente les scénarios sur le trait de côte avec des montages photos, repris par exemple dans le [journal Midi Libre](#) ou dans [le journal municipal de la ville de Villeueuve les Maguelones](#).

Un enjeu plus global exprimé est **que le projet soit exemplaire**. L'enjeu d'exemplarité a été exprimé **en différents termes** : l'impact sur les milieux, les matériaux de construction utilisés (notamment des « *matériaux sourcés dans le secteur* »), l'énergie (utilisation énergie renouvelable, alimentation autonome (éolien/photovoltaïque), etc.). L'exemplarité a également été exprimée en termes de respect de la réglementation, alors que le projet nous a été présenté comme « *compliqué* » d'un point de vue réglementaire car soumis à de nombreuses réglementations. Enfin, son caractère exemplaire tient au fait qu'il pourra être considéré comme un exemple de la politique d'aménagement du littoral. Dans un contexte de relocalisation de certaines activités plus à l'arrière du littoral, des sentiments d'injustice sont exprimés vis-à-vis de la préservation de certaines activités au détriment de d'autres, en particulier lorsqu'aucune solution de relocalisation n'est trouvée. Le cas de la colonie d'Amitiés Cévenole est cité ainsi que celui des cabanes des Aresquiers.

### Préconisations

- **Mettre en débat le projet de maison du littoral dans le cadre plus large de préservation et d'aménagement du littoral.** La concertation sur la maison du Littoral est une opportunité d'échanges sur les mesures d'adaptation au recul du trait de côte ou celles de réduction de la fréquentation. Dans le même temps, le cadre de la concertation devra être clair et en particulier la ou les questions traitées et sur quoi porte la décision. La décision du CD34 portera sur la maison du littoral mais d'autres décisions pourront s'appuyer sur les produits de la concertation.
- **Dans cette perspective, soigner l'information** avec la production de différents supports et la communication selon différentes modalités en veillant à la véracité, l'intelligibilité, la pluralité et la complétude de l'information. **Tous les outils de communication du département** (site, réseaux sociaux, journal, ODCEEL (pour partager les études et données mobilisées sur le projet)) pourront être mobilisés et tout autre média (presse généraliste, journaux municipaux, etc.). L'information et en particulier le dossier de concertation devraient :
  - o **Présenter** les esquisses produites par le maître d'œuvre retenu, les résultats des études conduites ainsi que les intentions du CD34 à ce stade.
  - o **Clarifier les réglementations** auxquelles est soumis le projet qui contraignent les options possibles
  - o **Intégrer des informations sur le contexte plus large** en termes **d'évolution du trait de côte, de risques littoraux, d'enjeux environnementaux, de fréquentation, de mobilité, de patrimoine, de gouvernance**. Partager les résultats de l'Atelier des territoires. L'ensemble des éléments de contexte devrait être présenté et débattus et en particulier les scénarios envisagés
  - o **Resituer la dimension historique et symbolique du site dans la concertation** : dans les supports de présentation du projet et en réunion publique, par exemple lors de la réunion d'ouverture ou lors d'un événement sur site
  - o **Inciter des réflexions prospectives.**
  - o **Considérer une échelle large** : littoral et retro littoral / SAM / 3M / CD34
- La complexité des enjeux du littoral et de sa gouvernance incitent à retenir une **période de de 3 mois pour mener cette concertation** et donner les conditions suffisantes au public pour s'informer, formuler des avis et échanger avec la maîtrise d'ouvrage.

Le projet porte sur un site spécifique : il y a **un enjeu de montrer le site/échanger sur le site**. En pratique, cela invite à prévoir un temps de concertation sur le site et/ou des visites de site. Des vidéos et photos peuvent être utiles pour faire comprendre.



## Quelles activités accueillir dans les espaces du mas vieux des Aresquiers ?

« Une porte d'entrée dans le territoire à destination des locaux scolaires, des individuels, des touristes en groupe ou individuels ».

« Un site vitrine à vocation départementale »

« Un lieu où on capitalise sur le littoral au sens large avec toutes les activités. »

« Un lieu d'expérimentation »

« Que cela reste agricole ! »

« Que cela profite à la mairie (de Vic) ! »

« Une tête de pont, qui relie un archipel de lieux »

Au cours des entretiens des interrogations ont été soulevées, des propositions faites, et des attentes exprimées vis-à-vis des activités que pourraient accueillir les espaces du mas vieux des Aresquiers. **Les activités ont été discutées en termes de réponse à des besoins, mais aussi en termes d'impact sur la fréquentation du site.**

Les personnes rencontrées ont **mis en perspective la maison départementale du littoral vis-à-vis d'autres lieux qui accueillent actuellement du public ou sur lesquels portent des projets proches** : les maisons du tourisme, la maison de l'environnement du Département à Restinclières, la maison de la Nature sur les bords de l'étang du Méjean à Lattes, le site de Maguelone, le musée de l'étang de Leucate et celui de Bouzigues, l'ancienne salinière de Frontignan, le site du domaine de Bellevue entre Mèze et Marseillan, les bâtiments des salines de Villeneuve-lès-Maguelone.

### Sensibilisation et activités pédagogiques : sur quels sujets, auprès de quels publics et sous quelles formes ?

La vocation de sensibilisation et pédagogique vis-à-vis des enjeux du littoral est conçue de manière différente selon les personnes interrogées, sans que ces conceptions soient exclusives. La sensibilisation peut ainsi se faire :

- sur un vaste ensemble de sujets (biodiversité, enjeux climatiques, risques côtiers, adaptation au changement climatique, patrimoine, histoire, activités d'antan, économie du littoral, politique départementale, « *les spécificités du littoral méditerranéen et les multi-usages du territoire* », politique, mobilités douces, etc.). **Quels sujets prioriser ?**
- à destination de différents publics : grand public, scolaires, enfants des communes voisines, enfants de l'ensemble du département, touristes, professionnels, etc. **Quel(s) public(s) cibler ?**
- sous différentes formes : programmes à l'année, temporaires ou évènementiel ; animations, expositions, conférences, projections, parcours pédagogique ; actions spécifiques auprès de publics spécifiques (collégiens en lien avec l'éducation nationale, catégorie d'utilisateurs, etc.), activités ponctuelles ou séjours longs, départs de balades, halte de navigation sur le trajet du canal du Rhône à Sète, halte pour les cyclistes, départs de navigation sur l'étang de Vic, animation en interne ou accueil d'activités proposées par d'autres acteurs, etc. **Quelles formes privilégier ?**

**Les points de vue diffèrent sur le public à cibler ou privilégier.** Pour certains il s'agit d'« *accueillir des touristes pour présenter le Littoral.* » Pour d'autres : « *On ne va pas aller chercher le touriste.* ». Plusieurs personnes rencontrées ont insisté sur le projet initial avec l'Amitié Cévenole et la vocation d'un lieu d'éducation populaire et de tourisme social dont l'accueil de colonies. Un enjeu d'inclusivité et d'accessibilité a été mis en avant sur le plan social comme vis-à-vis des handicaps moteurs, visuels ou auditifs.

La maison du littoral peut-être conçue **comme une « vitrine » ou comme le lieu d'activités** sur le littoral au sens d'expérimentation. Ainsi, une personne rencontrée a insisté sur l'importance de maintenir une activité agricole sur le mas une autre sur le fait que les enfants mettent en pratique les connaissances. D'autres insistent sur les activités de loisir (balades, base nautique).

## Quelle place pour la valorisation des produits locaux et l'appui à l'économie du littoral ?

Une vocation de la maison du littoral peut être d' « accompagner l'économie bleue »<sup>6</sup>. A nouveau, ceci peut prendre différentes formes depuis communiquer sur les activités sur le littoral jusqu'à abriter des espaces de dégustation ou de vente pour les produits locaux. Un espace saveur et produit du terroir est envisagé. Le contrat de filière conchylicole Occitanie 2021 – 2023 annonce l' « intégration d'un pavillon de l'huître dans le cadre de l'élaboration de la future Maison du littoral ». Pour certains, une raison d'être de la maison est de **renvoyer vers les opérateurs socio-économiques**. D'autres ont insisté sur **la limitation ou l'exclusion des activités économiques** et qu'il n'y ait pas de vente sur place ou encore sur la distinction entre maison du littoral et maison du tourisme. Une activité de chambre d'hôte/restaurant a été proposée.

## Quelle mise à disposition des spécialistes du littoral : activités scientifiques, expérimentations, bureaux, rencontres, etc. ?

Le site pourrait contribuer à la **production et à la diffusion des connaissances sur le littoral** en étant un observatoire de la dynamique littorale, un living lab, en accueillant des expériences scientifiques, des travaux d'étudiants, en hébergeant des universitaires, des étudiants, des séminaires, des rencontres entre spécialistes. Une personne interrogée rappelle que le site a été le lieu d'expérimentation en viticulture. Ces activités pourraient se faire dans un cadre de science participative par ailleurs déjà développé sur le littoral dans le cadre du réseau Sentinelle animé par le CPIE. Elles pourraient s'articuler avec les actions du CD34 qui met à disposition du public des données issues de la base de l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement Littoral (ODCEEL)<sup>7</sup>. Des espaces de la maison du littoral peuvent enfin être vus comme ayant vocation à être **mis à disposition d'autres acteurs du littoral**. Des questions sont ouvertes sur l'implication dans cette maison des autres acteurs du littoral.

## Comment les « locaux » bénéficieront-ils du site ?

Des besoins ont été exprimés qui questionnent plus largement sur la manière dont les « locaux », c'est-à-dire les habitant.e.s de Vic et des communes voisines bénéficieront des lieux ou pourront se les approprier. Pour une personne interrogée, il convient « *Que la population de Vic la Gardiole ne se sente pas dépossédée !* ». Le projet est alors questionné vis-à-vis des projets et des besoins de la commune de Vic-la-Gardiole ou des communes voisines. Un besoin spécifique est ainsi identifié d'un accueil de centre de loisir. Le site pourrait accueillir un tiers lieu ou mettre des locaux à disposition d'associations du territoire impliquées sur les enjeux du littoral ou non. **La question se pose plus largement de qui pourra bénéficier d'une mise à disposition de locaux et sous quelles conditions.**

## Quelles autres activités accueillir ?

Un espace « mobilité », est envisagé, orienté vers les mobilités douces : marche à pieds, vélo, etc. En particulier, il a été proposé que le site accueille une « maison du vélo » avec différentes fonctions possibles : offrir des services aux cyclistes, être un lieu d'information, être un espace de formation sur le vélo (mécanique) et d'apprentissage (vélo-école), offrir un hébergement pour les cycle-touristes et une salle hors-sac, être un espace de rencontre et de dialogue et offrir un espace de coordination des politiques cyclables des différentes collectivités territoriale. La maison du littoral est située sur le passage de deux itinéraires Euro Vélo (EV 8 - La méditerranée à vélo et EV 17 - la Via Rhona) et proche du Canal des Deux Mers (canal du Midi).

### Préconisation

- Proposer un **temps spécifique de concertation** de type atelier sur la question des activités afin de de partager plus en détail l'information sur ce qui est envisagé à ce jour, les contraintes réglementaires selon les activités, de recueillir des propositions et avis et d'échanger dessus.

<sup>6</sup> Extrait de [l'avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée sur les pollutions par les plastiques en méditerranée, 2020](#) – Economie bleue = Activités économiques liées aux océans, aux mers et à leurs côtes

<sup>7</sup> <https://odee.herault.fr/index.php>

## Quelle contribution du projet par rapport à la fréquentation du site des Aresquiers ?

« On est envahi. »

« La maison du littoral va amplifier la sur-fréquentation. »

« La maison du littoral sera attractive et donc va drainer du monde. Comment maîtriser l'accès à ces espaces ? »

« La question est comment on régule l'accès dans ces espaces ? »

« Il faut anticiper l'attractivité du site alors qu'on a le réflexe de construire de l'attractivité. »

« Les gens viendront pour cette maison mais en profiteront pour faire autre chose sur le territoire. »

Le site des Aresquiers est fréquenté par la population locale et par un tourisme de proximité pour les loisirs de nature et la plage. Des diagnostics de sur-fréquentation ont été posés par les gestionnaires, en période estivale mais aussi les week-end hors période estivale, en soulevant le risque de dégradations, de risque d'incendie et de conflits d'usages. Des conflits d'usage sont identifiés entre les pratiquants de différentes activités mais aussi entre résidents et visiteurs. **Au cours des entretiens, des constats sur la sur-fréquentation ont été partagés, cependant des demandes d'information sont exprimées et de partage des résultats des études.** Quelles données sont disponibles sur la fréquentation actuelle ?<sup>8</sup> Quel sera l'impact du projet sur la fréquentation ? Des personnes ont demandé si des prévisions avaient été faites sur l'évolution de la fréquentation selon les activités envisagées. **Des enjeux de limitation de la fréquentation ont également été exprimés.** Ils se traduisent notamment en termes de régulation des accès et de dimensionnement des parkings mais d'autres formes de régulations ont été questionnées ainsi que la manière dont le projet pourra contribuer à l'évolution de la fréquentation.

### Quelles modalités d'accès à la maison du littoral ?

Le projet de Maison Départementale du Littoral se place dans un contexte plus large où le Département et ses partenaires (l'Etat, Sète Agglopolé Méditerranée, les communes de Vic-la-Gardirole et de Frontignan, le Conservatoire du Littoral) travaillent un « **schéma général d'aménagement des accès** sur un périmètre délimité par les routes RD612, RD60 et RD114, en se prolongeant jusqu'à la gare de Vic-la-Gardirole – Mireval (RD116) et les parkings associés » (dossier de saisine). Ce schéma en cours de réflexion vise notamment à mieux préserver l'ensemble du site des Aresquiers. Il n'est pas l'objet mis à la consultation, mais le maître d'ouvrage prévoit de le porter à la connaissance du public parmi les éléments de contexte. Il s'agit également de porter à connaissance les études sur le sujet (études de trafic, diagnostics et scénarios sur les flux et les stationnements). Par ailleurs, les réflexions sont cadrées par le Plan de Déplacement Urbain<sup>9</sup> de Sète Agglopolé Méditerranée et par le SCOT en cours de révision qui pourraient également être portés à connaissance.

Le sujet des accès et des stationnements a été soulevé lors des entretiens au lien avec les questions suivantes: **Faut-il fermer certains accès ou limiter les accès** dans certaines périodes, à certains horaires, à certains types de véhicules ou d'usagers ? **Quels dimensionnement et modalités des stationnements ?** Faut-il les rendre payants ou limiter leur durée ? Faut-il mettre en œuvre des navettes, à quel rythme comment ? Quel accès et quelles facilités pour les **modes doux de transport ?** Quel **accès aux personnes à mobilité réduite ?** Quelles **attentes vis-à-vis des autres maîtres d'ouvrage** (modification de la desserte en transport en commun, etc.) ? L'accès aux voitures est vu comme un facteur d'attractivité. En outre la route est présentée comme largement empruntée par les locaux. Certaines personnes invitent à interdire l'accès aux engins thermiques sur le site ou à fermer certains accès. De manière notable, une journée découverte sans circulation routière avait été envisagée en 2020 mais annulée pour cause de COVID. Ce sujet est sensible, en particulier l'option de fermer le pont Chapotin à la circulation des véhicules automobiles est **conflictuelle**. Des

<sup>8</sup> Sur la fréquentation, la référence suivante nous a été partagée mais basée sur des enquêtes anciennes. [Christelle Audouit. L'étude de la fréquentation et de ses impacts sur le littoral languedocien. Thèse de géographie. Université Montpellier III- Paul Valéry, 2008.](#)

<sup>9</sup> [https://www.agglopolle.fr/wp-content/uploads/2019/11/Le-PDU-2020\\_2030-de-S%C3%A8te-agglopol%C3%B4le-m%C3%A9diterran%C3%A9e.pdf](https://www.agglopolle.fr/wp-content/uploads/2019/11/Le-PDU-2020_2030-de-S%C3%A8te-agglopol%C3%B4le-m%C3%A9diterran%C3%A9e.pdf)

aménagements précédents ont été dégradés (barrières cassées) et critiqués, par exemple sur les difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, considérant les scénarios sur l'évolution du trait de côte, plusieurs personnes ont souligné les enjeux du devenir de la route du littoral et celle du canal du Rhône à Sète.

### Quelles autres modalités de régulation de la fréquentation ?

D'autres modalités de régulation de la fréquentation ont été proposées lors des entretiens : des jauges ou des systèmes de réservation pour l'accès au site, une priorité aux locaux, limiter la communication auprès des touristes, limiter les créneaux d'ouverture durant l'année (exclure les périodes de vulnérabilité accrue des écosystèmes), fermer certains espaces, baliser les espaces, renforcer les moyens humains avec un nombre plus élevés de gardes du littoral, ne pas concentrer les personnes dans l'espace de la maison mais les renvoyer vers d'autres sites alentours, etc. Le modèle des Grand site de France a été évoqué et la régulation opérée sur d'autres sites convoquées comme exemple à suivre où à ne pas suivre. Des craintes ont également été exprimées quand à une « mise sous cloche » du site et sur une restriction des libertés.

#### Préconisations

- **Un temps spécifique de la concertation** de type atelier pourra porter sur la question de la contribution du projet à la fréquentation du site et aux modalités de régulation
- Répondre aux demandes de **données prospective sur l'évolution de la fréquentation selon les scénarios d'activités envisagés et sur l'évolution des mobilités**. Une présentation rétrospective sera également bienvenue pour mettre en perspective l'histoire de l'aménagement et de la fréquentation du site.
- **Informersur les modalités possibles de limitation de la fréquentation** en partageant des expériences mises en œuvre sur d'autres sites (Calanques, dune du Pilat...) : en pratique il est possible d'organiser une audition sur le sujet avec un ou des experts, en présentiel ou en ligne.
- La journée découverte sans circulation routière initialement envisagée en 2020 pourrait constituer un espace d'information et de concertation sur le projet si elle est remise à l'agenda.
- **Informersur à l'issue de la concertation sur les suites données concernant le schéma général d'aménagement des accès**. Bien qu'il ne soit pas l'objet de la concertation, des attentes existent pour connaître les prochaines étapes prévues sur le sujet.

## Les publics concernés

### Des riverains aux touristes saisonniers

Pour certaines personnes rencontrées, le public local est concerné en priorité. Si les habitant.e.s des communes voisines sont directement concernées, le projet touche un public plus large qui fréquente le littoral ou concerné par le littoral. Il peut s'agir de touristes saisonniers mais aussi d'habitant.e.s d'un territoire plus large, en particulier, les plages et les bois sont fréquentés par des habitant.e.s de la Métropole de Montpellier et de l'arrière-pays. **La participation ne peut se limiter à cibler les populations riveraines.**

**La concertation aura lieu durant l'hiver** soit une période de moindre fréquentation. Même si nous avons pu constater que la fréquentation du site restait présente hors saison, cela aura un impact sur la participation en présentiel et cela invite à réfléchir à des modalités qui impliquent un public plus large.

### Le « mille-feuille » des acteurs du littoral : un projet multisectoriel et interterritorial

Le projet est localisé sur 8 ha mais touche un public et un territoire large du fait de la fréquentation du site mais aussi de son articulation à d'autres actions sur le littoral. Si le projet est porté par le CD34, sa discussion dans un contexte plus large implique d'autres maîtres d'ouvrage sur les différentes thématiques : gestion des espaces sensibles, mobilités (routes et transport en commun), sensibilisation, etc.

Différents acteurs du littoral sont concernés :

- Des collectivités territoriales : La maison du littoral est située sur la commune de Vic, mais elle concerne les communes voisines et en particulier Frontignan et Mireval. Elle est à l'interface de deux intercommunalités Sète Agglopôle Méditerranée et Montpellier Métropole Méditerranée. Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau porte par ailleurs le SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale). D'autres EPCI peuvent également être impliqués selon les sujets.
- Des représentants de l'Etat et établissements publics : Conservatoire du Littoral, DDTM 34, DREAL Occitanie, préfecture, UDAP
- des acteurs économiques : conchyliculteurs (CRCM), pêcheurs (Prudhommes), viticulteurs, producteurs, professionnels du tourisme (camping, loisirs, etc.), chambres consulaires, etc.
- des acteurs associatifs : éducation à l'environnement, éducation populaire, mobilité, énergie, chasse, etc.
- des universitaires et des étudiants : de nombreuses équipes de recherche travaillent sur le sujet dans la région.

**Les entretiens ont montré une mobilisation de ces acteurs.** Le CD34 a déjà initié le dialogue autour du projet auprès de partenaires sur un périmètre élargi. Ce dialogue pourra se poursuivre à l'occasion de la concertation. Il s'agit également lors de la concertation de rendre visible auprès du public les rôles et responsabilités des différents maîtres d'ouvrage. En effet, **la multiplicité des décisionnaires et le « mille-feuille » d'acteurs est peu lisible pour les citoyen.ne.s.**

### Les publics éloignés

Rendre le débat accessible et ouvert à toutes et tous exige **une attention toute particulière aux personnes les plus fragiles, les plus éloignées de la décision et de l'information** qui considèrent souvent, à tort, que leur avis n'est pas légitime ou ne sera pas écouté. La CNDP selon un principe d'inclusion, tient compte des différences de situation et veille à ce que les personnes les plus éloignées de la décision puissent participer.

Le premier public ciblé pour les activités de sensibilisation de la maison sont **les jeunes et leurs familles**. Une attention particulière doit être portée pour les inclure. Cela peut se faire en conduisant des temps de participation spécifiques avec les jeunes. En pratique, cela peut être organisé en lien avec l'Education Nationale et les lycées et collèges du secteur par exemple le Collège Frontignan les terres blanches, le LEPAP à Frontignan ou le Lycée de la mer à Sète, mais aussi les IME du secteur (IME des



Hirondelles de l'UNAPEI34 (Association de Parents et Amis de Personnes en situation de handicap mental du Département de l'Hérault)) ou les missions locales (MLIJ du bassin de Thau).

Des actions spécifiques peuvent en outre être mis en œuvre pour **inclure les publics dont relève le travail du Département en termes de solidarité** (ASE RSA personnes isolées). Des temps participatifs pourraient être organisés via l'agence de solidarité de Sète, la PMI de Frontignan ou le « dispositif participatif RSA ».

### Préconisations :

- **Veiller à l'inclusion des publics** : identification des publics à mobiliser en amont de la concertation (constituer un fichier) et proposition d'une variété des dispositifs de concertation (rencontre de proximité, ateliers, etc.) :
  - o **Prévoir des dispositifs en ligne qui ne se limitent pas à de l'information mais permettent également l'expression d'avis et des contributions**, en particulier pour impliquer les personnes qui ne pourraient participer en présentiel (usagers saisonniers dont le lieu de résidence est éloigné, personnes pouvant se libérer difficilement aux horaires de réunion, etc.).
  - o **Aller vers les publics avec un dispositif de concertation mobile**, en pratique il peut s'agir d'un stand qui propose de l'information, un espace de discussion et des moyens de contribuer dans des lieux fréquentés : marchés, supermarchés, parkings, plage...
  - o **Aller vers les publics en mettant à disposition un kit concertation**<sup>10</sup> pour que des groupes s'en saisissent ou des porteurs (agence de solidarité de Frontignan, lycée de la mer, etc.).
  - o **Mobiliser des formats ludiques/artistiques** pour favoriser le partage de l'information et l'expression
  - o **Mettre en œuvre des consultations par questionnaire** sur certains sujets pendant la concertation ou post-concertation pour atteindre un public plus large

Un dispositif de type assemblée citoyenne avec **un panel de citoyens du Département tirés au sort** pourrait être envisagé pour qu'un mini-public<sup>11</sup>, élabore un avis éclairé et des propositions sur le projet. Un tel dispositif sur les enjeux du littoral et sur la recomposition spatiale présente un grand intérêt, dans un contexte où des politiques ambitieuses sont attendues pour s'adapter aux risques littoraux dans le contexte du changement climatique. Cependant, plutôt que dans le cadre de la concertation sur la maison du littoral, la mobilisation d'un tel dispositif pourrait également être opportune concernant le schéma général d'aménagement des accès ou la politique du littoral du Département dans son ensemble

<sup>10</sup> Voir par exemple : <https://jeparticipe.grandlyon.com/blog/kit-de-concertation>  
[https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2022/01/Kit-de-debat\\_precairite-alim\\_CNA.pdf](https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2022/01/Kit-de-debat_precairite-alim_CNA.pdf)

<sup>11</sup> Un groupe de personnes sélectionnées, placé dans des situations d'information approfondie et d'échanges encadrés, ayant pour tâche de délibérer et de répondre à une question posée par un commanditaire, et travaillant sur une durée donnée. Voir le retour d'expérience sur 16 ans d'usage des mini-publics par la CNDP : <https://www.debatpublic.fr/assemblees-citoyennes-retour-dexperience-sur-16-ans-dusage-des-mini-publics-par-la-cndp-3188>



## Une dynamique participative sur le territoire : Quelle articulation avec les autres démarches et instances ?

Cette concertation va prendre place alors que **d'autres démarches participatives ou de concertation ont lieu ou ont eu lieu en lien avec le projet**<sup>12</sup>. De manière notable, les démarches participatives se sont développées dans les dernières années sur le territoire et de la part des acteurs impliqués.

Par exemple, le CD34 a lancé en janvier 2022 **un concours d'idées « Habiter le littoral demain: anticiper, agir et sensibiliser »**<sup>13</sup>, à destination des professionnels et étudiants de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage. Les équipes candidates devaient « penser l'aménagement d'un quartier résidentiel ou mixte, faire des propositions écologiques, fondées sur la nature et résilientes aux effets attendus des dérèglements climatiques à l'horizon 2050 – 2100 ». Le cas d'étude était à Frontignan. Le CD34 met en œuvre un dispositif de Budget participatif. Nous n'avons cependant pas identifié d'action concernant le Littoral sur le bassin de Thau dans ce cadre.

Nous avons par ailleurs identifié :

- *L'atelier des territoires « l'avenir durable du bassin de Thau »* : Dans le cadre du dispositif national Ateliers des territoires pour la définition de stratégies d'aménagement, sur le territoire de Sète Agglopolé Méditerranée, plusieurs ateliers de travail et de réflexion prospective avec les élus, les services de l'état, et des acteurs locaux ont été conduits ainsi que des enquêtes sur les usages (micro-trottoir sur des plages, rapport d'étonnement), portés par la DGALN, la DREAL Occitanie et la DDTM de l'Hérault.
- Des *Tables rondes* sont organisées régulièrement par la mairie de Vic la Gardiole.
- Le *Conseil municipal des jeunes* de Mireval
- La commune de Frontignan<sup>14</sup> a créé une Direction transition démocratique et écologique et de la vie associative, un budget participatif et a révisé en 2022 ses instances participatives (comités d'habitants, comité des sages, comité des jeunes).
- Les *Mardis du SCoT* : consultation citoyenne sur le SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) organisée par le SMBT, Syndicat Mixte du Bassin de Thau avec d'autres démarches participatives (Blue Thau Lab, ambassadeurs de l'Eau). En particulier un mardi du SCoT portait sur la mobilité sur le territoire.
- Le *conseil de développement* de Sète Agglopolé Méditerranée qui rassemble des représentants de la société civile.
- Une participation citoyenne est prévue dans le cadre du projet de Plan Paysage Littoral coordonné par la Métropole de Montpellier Méditerranée.
- Le *Parlement de la mer* porté par la Région
- De nombreuses actions de sensibilisation et d'expression sont portées par des acteurs associatifs tels que le CPIE ou la Palanquée. Certaines initiatives sont financées par le budget participatif de la Région (9 actions concernent le bassin de Thau). Le CPIE met par exemple en œuvre une guinguette volante autour du littoral dans le cadre du budget participatif région Occitanie. Il met par ailleurs en œuvre un maraudage pédagogique pour informer au plus près des citoyen.ne.s.
- La consultation en cours sur l'avenir du Canal du Rhône à Sète sur le territoire, par VNF
- Des enquêtes et des ateliers ont été conduits sur le territoire dans le cadre du projet Littoral + porté par la région Occitanie financé par la Banque des territoires (AMI PIA TIGA).<sup>15</sup>
- A Frontignan, des actions sont prévues dans le cadre d'un projet financé par la Fondation de France et porté par le Centre d'Économie de l'Environnement de Montpellier, intitulé : « Temps

<sup>12</sup> Les constats de cette section se nourrissent d'une étude menée par ailleurs sur le territoire : Richard-Ferroudji, Audrey, 2022, Analyse à mi-parcours des actions menées dans LittoPart et recommandations pour la suite de l'opération Quelle innovation et quel apport dans un contexte de multiplication de démarches participatives sur le littoral d'Occitanie ?, Prestation pour INRAE dans le cadre du projet Littoral+ porté par la région Occitanie financé par la Banque des territoires (AMI PIA TIGA), 27p.

<sup>13</sup> <https://herault.fr/1284-concours-littoral-2050.htm>, avril 2022

<sup>14</sup> <https://www.frontignan.fr/ma-ville/democratie-participative/> ; <https://www.frontignan.fr/la-ville-et-le-cpie-du-bassin-de-thau-renouvellent-leur-engagement-mutuel-jusqu'en-2026/>, avril 2022

<sup>15</sup> <http://aatre.fr/> - Voir en particulier les ateliers et le jeu développé par l'INRAE <https://littopart.cooplage.org/>

long et progressivité de l'action publique : acceptabilité et opérationnalisation des trajectoires d'adaptation des territoires littoraux » (projet mené à l'échelle de trois régions avec PACA et Nouvelle Aquitaine). Il prévoit des enquêtes auprès de la population sur la perception du temps long et des ateliers avec les gestionnaires sur l'adaptation de l'action publique.

Les retour de plusieurs porteurs de temps participatifs font état des difficultés de mobilisation en nombre et le fait que ce soient souvent les personnes déjà concernées ou mobilisées qui participent. Un enjeu de communication est identifié pour toucher un public plus large. Plusieurs personnes/structures rencontrées en entretiens se sont dites prêtes à relayer l'information/communiquer auprès de leurs membres/usagers.

**Préconisations :**

- **Ne pas cloisonner les démarches participatives mais clarifier l'objectif de la concertation sur la maison du littoral vis-à-vis des autres démarches et favoriser que les démarches se nourrissent mutuellement :** Partager lors de la concertation les résultats du concours d'idée « habiter le littoral demain », de l'atelier des territoires, des mardis du SCOT, etc. Ceci répond en particulier à une demande de cohérence des politiques publiques exprimée par les citoyen.ne.s.
- **Aller vers les publics en mettant à disposition un kit concertation auprès des instances participatives existantes**

## Récapitulatif des principales préconisations

Suite à l'analyse du contexte et au regard des éléments exposés ci-dessus, nous préconisons de mettre en débat le projet de maison du littoral dans le cadre plus large de préservation et d'aménagement du littoral, considérant les impacts environnementaux et socio-économiques. La question suivante pourrait être portée à la concertation :

### Quel projet de maison du littoral au regard des enjeux environnementaux, socio-économiques et d'aménagement du territoire aujourd'hui et dans le futur?

Cette question se décline en sous questions :

- **Quel aménagement vis-à-vis des enjeux de préservation et de recomposition spatiale du littoral ?** Comment le projet se situe-t-il vis-à-vis des enjeux de gestion des espaces naturels et des orientations vis-à-vis du recul du trait de côte? Quel impact du projet sur l'environnement? Quelle intégration au site des Aresquiers? Quelle exemplarité pour ce site emblématique?
- **Quelles activités accueillir dans les espaces du mas vieux des Aresquiers ?** A quels enjeux répondent-elles : éducation, sensibilisation, expérimentation, sociaux, économiques, besoins locaux, besoins des spécialistes du littoral, etc. ? Comment s'articulent-elles avec l'existant sur le territoire ?
- **Quelle contribution du projet par rapport à la fréquentation du site des Aresquiers ?** Comment anticiper et limiter le risque de sur-fréquentation du site ? Les enjeux d'accès et de mobilités sont identifiés dans ce questionnement avec l'inscription du projet dans un schéma général d'aménagement des accès.

Les principaux conseils portent sur :

- **Poser un cadre clair pour la concertation**, c'est-à-dire clarifier ce qui a déjà été décidé, ce qui sera décidé à l'issue de la concertation et les suites qui seront données. Certains sujets débattus pourront concerner d'autres maîtres d'ouvrage que le CD34 qui pourront être amenés à se positionner sur les résultats de la concertation.
- **Soigner l'information sur le projet mais aussi sur le contexte dans lequel il s'inscrit**. Des propositions plus précises ont été faites dans ce sens concernant la production de différents supports et la communication selon différentes modalités en veillant à la véracité, l'intelligibilité, la pluralité et la complétude de l'information.
- **Veiller à l'inclusion des publics avec une attention aux publics éloignés de l'information et de la décision**, par la proposition d'une variété de modalités dont sur site, dans différents lieux du territoire et en mobilisant les instances participatives existantes.
- **Veiller à l'appropriation du dispositif de concertation par les différentes personnes concernées au sein du Département**, élus comme agents, qui seront attendues dans la préparation des supports de la concertation et dans les temps de concertation.

La garante a demandé à être associée par la suite :

- Aux temps de réunions collectives internes sur l'organisation de la concertation.
- A la production de l'information, par une relecture des ressources produites dans la phase de préparation et lors de la concertation (Dossier de concertation, synthèses, etc.) afin de vérifier la qualité, l'intelligibilité, la sincérité, de l'information diffusée et faire des prescriptions le cas échéant.
- Aux temps de concertation afin d'être en mesure de donner un avis sur le déroulement de la concertation, (objectifs, changement de méthode, évaluation...). La garante veillera à la transparence, l'argumentation des échanges, et l'égalité de traitement du débat.

## Annexe : Liste des entretiens réalisés

Cette étude de contexte, s'appuie sur des entretiens conduits avec des membres des institutions et organismes suivants :

- APF France Handicap
- Association Amitiés Cévenole
- Association des riverains du canal des Aresquiers
- Association Roue libre de Thau
- Camping à la Ferme des Aresquiers
- Comité régional de la Conchyliculture
- Compagnons de Maguelone
- Conservatoire du Littoral
- CPIE (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement)
- CRCM (Centre Régional de la Conchyliculture Méditerranéenne)
- Département de l'Hérault, élus et agents des Directions de l'aménagement du territoire d'une part et du développement de l'économie territoriale, Insertion, Environnement d'autre part
- DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Occitanie
- EID-Med (Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen)
- Fronticoop Energie
- Mairie de Vic la Gardiole
- Mairie de Frontignan
- Mairie de Mireval
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Préfecture de l'Hérault
- Sète Aggopôle Méditerranée
- SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) Occitanie
- SMBT (Syndicat Mixte du Bassin de Thau)
- Société de Chasseurs et propriétaires de Vic-la-Gardiole
- Université de Science économique de Montpellier
- Territoire 34
- Yarrivaren 34

D'autres acteurs ont par ailleurs été contactés et informés de la mission, sans qu'une rencontre ne se fasse dans cette première phase.

- CEN (Conservatoire des espaces naturels)
- Comité régional des pêches
- Conseil de développement de Sète Aggopôle Méditerranée
- DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) 34
- LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)
- Région Occitanie - entretien prévu en novembre
- UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) - entretien programmé en novembre

Les coordonnées de la garante étaient par ailleurs partagées sur le site de la CNDP avec sa lettre de mission et auprès des personnes rencontrées, en restant disponible pour toute personne qui aurait souhaité s'exprimer auprès d'elle.

